

## Règlement du jeu-concours « Rallye euro » 2012

La Banque centrale européenne (BCE) organise un jeu-concours en ligne destiné aux enfants, le « Rallye euro ». Le jeu sera accessible du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2012. Les joueurs (joueuses) doivent être âgé(e)s de 9 à 12 ans et être résident(e)s de l'Union européenne (à l'exclusion des régions ultrapériphériques et des pays et territoires d'outre-mer) au moment de leur participation (soit la date à laquelle ils/elles envoient leur score). Les enfants des membres du personnel ou des consultants travaillant pour des organisations directement concernées par le jeu-concours ne sont pas autorisés à participer.

Pour pouvoir concourir, les joueurs (joueuses) doivent accepter le présent règlement, saisir le code du jeu-concours et s'inscrire en indiquant leur nom complet, leur âge et leur adresse électronique. Ces informations seront uniquement utilisées pour prendre contact avec les gagnant(e)s. Si ils (elles) le souhaitent, les joueurs (joueuses) peuvent également autoriser la BCE à se mettre en contact ultérieurement avec eux (elles), par courriel, pour les informer de jeu-concours et/ou d'événements futurs. Aucune donnée à caractère personnel ne sera transmise à des tiers.

Les scores du jeu-concours sont exprimés en euros uniquement pour les besoins du jeu « Rallye euro ». Les participant(e)s ne peuvent donc réclamer le paiement en espèces du montant indiqué.

Les quatre joueurs (joueuses) qui envoient les meilleurs scores seront contacté(e)s par courriel et prié(e)s de communiquer les coordonnées d'un de leurs parents ou de leur tuteur légal et de fournir un justificatif de leur âge à la date à laquelle le score a été envoyé. Si un joueur (une joueuse) ne peut être contacté(e) ou ne peut fournir un justificatif de son âge dans les cinq jours ouvrés suivant la réception du courriel, le joueur (la joueuse) ayant obtenu le cinquième meilleur score sera contacté(e) (et ainsi de suite jusqu'à la désignation de quatre gagnant(e)s éligibles). Si l'un(e) des quatre meilleur(e)s joueurs (joueuses) éligibles n'est cependant pas en mesure de participer à l'événement « Rallye euro » prévu à Francfort-sur-le-Main au deuxième trimestre 2012 (la date exacte doit encore être confirmée), ou si le parent indiqué ou le tuteur légal ne l'y autorise pas, ce joueur (cette joueuse) recevra un kit cadeau École de l'euro (comprenant des crayons de couleur, un crayon noir, un effaceur, des post-it, une règle, un tapis de souris, un porte-clés, un t-shirt, un carnet de notes et un jeu de stylos) et le joueur (la joueuse) s'étant classé(e) juste derrière sera contacté(e) (et ainsi de suite jusqu'à la désignation de quatre gagnant(e)s éligibles).

Les 96 joueurs et joueuses obtenant les meilleurs scores suivants, c'est-à-dire ceux et celles classé(e)s de la cinquième à la centième place, seront contactés par courriel et prié(e)s de fournir un justificatif de leur âge à la date à laquelle ils (elles) ont soumis leur score ainsi qu'une adresse postale où un *kit cadeau École de l'euro* pourra leur être envoyé. Si un joueur (une joueuse) ne peut être contacté(e) ou n'est pas en mesure de fournir un justificatif de son âge dans les dix jours ouvrés suivant la réception du courriel, il (elle) perd le droit de réclamer son prix. Dans un tel cas, la BCE ne peut être tenue responsable des pertes ou dommages éventuellement subis.



Les quatre gagnant(e)s éligibles du jeu-concours seront invité(e)s, au deuxième trimestre 2012 (la date exacte doit encore être confirmée), en compagnie de leur parent ou tuteur légal, à passer un week-end à Francfort-sur-le-Main. La BCE prendra en charge les frais de voyage (en classe économique) et d'hébergement (jusqu'à deux nuits d'hôtel). Pendant leur séjour, ces quatre gagnant(e)s participeront à un jeu « Rallye euro » hors ligne à la BCE. Celui-ci se déroulera en quatre phases, durant cinq minutes chacune. Le joueur (la joueuse) réalisant le meilleur score total remportera une série des pièces en euros des dix-sept pays de la zone euro (ou un prix d'une valeur équivalente). Les trois autres joueurs (joueuses) recevront pour leur part un billet de 10 euros décoratif (ou un prix d'une valeur équivalente). Les prix offerts ne peuvent donner lieu à la remise de leur contre-valeur en espèces, ni être échangés ou cédés. La BCE se réserve le droit de changer les prix sans préavis.

Les gagnant(e)s recevant un prix acceptent que leur nom puisse être publié sur le site Internet de la BCE et/ou annoncé lors d'événements publics.

Les joueurs (joueuses), ou le cas échéant leur parent ou tuteur légal, acceptent le traitement et l'enregistrement de leurs données à caractère personnel. Les données à caractère personnel traitées par la BCE sont accessibles aux personnes concernées conformément au Règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation des données. Les données pertinentes sont enregistrées pour une durée maximale de 15 ans à partir du jour où un portrait, une photo, une vidéo ou toute autre représentation des personnes concernées est réalisé. Celles-ci ont un droit d'accès aux données conformément aux modalités définies en vue de garantir le respect des droits des individus concernés. Les personnes concernées peuvent exiger la rectification de données à caractère personnel inexactes ou incomplètes. Pour toute question, veuillez adresser un courriel à la BCE à l'adresse suivante : info@ecb.europa.eu. Les personnes concernées ont le droit de saisir le Contrôleur européen de la protection des données.

La BCE se réserve le droit de repousser, d'interrompre ou d'annuler ce jeu-concours en partie ou en totalité. Dans un tel cas, la BCE ne peut être tenue responsable des pertes ou dommages qui pourraient en résulter.